

1. RISQUES PHYSIQUES

- Chutes de plain-pied ou de hauteur (dalles, trémies, échafaudages...)
- Risques de blessures : plaie – coupure (scie, tronçonneuse, marteau-piqueur...) écrasement (renversement de murs pignons, de banches...), blessure par les armatures en attente, ensevelissement (travaux de fouilles, de démolition...)
- Chutes de matériaux (manutention, levage...) et chocs
- Risques liés aux engins (circulation, utilisation...) et aux opérations de levage (grue, maniscopic)
- Projections de corps étrangers dans les yeux
- Troubles Musculo-Squelettiques (T.M.S.) : manutentions de charges lourdes (sac de ciment, agglo, étais...), gestes répétitifs, postures contraignantes (torsions, position accroupie, bras en élévation...)

2. RISQUES CHIMIQUES

PRODUITS DANGEREUX	RISQUES ASSOCIÉS
Ciment	Irritations des yeux, de la peau, des voies respiratoires Eczéma de contact (gale du ciment)
Adjuvants du béton	Certains peuvent contenir des agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR)
Huiles de décoffrage	Troubles cutanés (folliculites, boutons d'huile) Troubles respiratoires (en cas de pulvérisation)
Produits d'étanchéité	Irritations des voies respiratoires : certains peuvent contenir des agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR)
Colles, résines	Irritations des yeux, de la peau, des voies respiratoires Produits généralement inflammables et pouvant contenir des agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR)
Chaux (enduits)	Irritations des muqueuses et voies respiratoires Brûlures cutanées
Carburant, huiles, lubrifiant	Produits généralement inflammables et pouvant contenir des agents chimiques Cancérogènes, Mutagènes ou Reprotoxiques (CMR)
Silice (polissage du béton, démolition)	Silicose
Amiante (démolition)	Plaques pleurales Asbestose (insuffisance respiratoire) Cancers bronchopulmonaires, mésothéliomes
Poussière de bois (coffrage)	Allergies Cancer des sinus
Gaz d'échappement des moteurs	Risque d'asphyxie (travaux dans les zones mal ventilées)

3. RISQUES ORGANISATIONNELS

- Stress : délai à tenir – retards sur les plannings – travaux à risques
- Risque routier
- Co-activité
- Travaux en espace restreint (zones urbaines)
- Chantiers éloignés et grands déplacements

4. AUTRES RISQUES

- Bruit : risque de surdité
- Vibrations : machines-outils portatives (TMS pour les membres supérieurs) et engins (affectations du rachis lombaire)
- Risque électrique (contact avec des lignes électriques aériennes ou souterraines, utilisation d'appareils électriques...)
- Intempéries : risques liés au froid, coup de chaleur, déshydratation
- Rayonnements lasers
- Rayonnements UV : coups de soleil, brûlures cutanées, cancers de la peau



MESURES DE PREVENTION COLLECTIVES

- Garde-corps, protection des trémies, calage et ancrage des échafaudages, filets de sécurité, blindages...
- Échelles maintenues en bon état, attachées, dépassant de 1 mètre
- Zones d'accès, de circulation et de stockage définies et dégagées (pas de câbles – tuyaux, outils qui traînent), éclairage et nettoyage du chantier satisfaisants
- « Crossage » ou « bouchonnage » des aciers en attente
- Matériel en bon état, entretenu et équipé de sécurités (protecteurs)
- État des rallonges et coffrets électriques
- Plinthes (chutes d'objet)
- Signal sonore de recul sur les engins
- Entretien des véhicules pour le transport du personnel
- Limitation, si possible, du poids des charges à manutentionner à 25 kg (recommandation R.367 de la CNAM)
- Stockage du matériel au plus proche de son lieu d'utilisation
- Insonorisation des cabines des engins de chantier, gonflage correct de leurs pneus et sièges réglables selon le poids du conducteur
- Poignées anti-vibratiles sur les outils portatifs (marteau-piqueur...)
- Réalisation de mesures des niveaux vibratoires*
- Inventaire des produits chimiques utilisés, mise à jour des Fiches de Données Sécurité (FDS) et communication au médecin du travail
- Repérage des zones confinées
- Extincteurs
- Accueil des nouveaux embauchés et des intérimaires formalisé
- Contrôle des élingues et des accessoires de levage (notamment les crochets)
- Formation au montage et au contrôle des échafaudages
- Formation à la conduite d'engins en sécurité (CACES)
- Vérifications et contrôles périodiques des engins de chantier
- Contrôle des installations électriques
- Habilitation électrique en cas d'intervention sur une installation
- Formation à la sécurité incendie
- Formation de Sauveteur Secouriste du Travail
- Trousse de premiers secours adaptée, mise à jour régulièrement, accessible et clairement identifiée
- Affichage des numéros d'urgence et téléphone à proximité
- Réalisation et mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)*
- Planification et organisation du chantier et du travail
- Rédaction du plan de prévention pour les travaux réalisés par une entreprise extérieure au sein d'un établissement
- Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (P.P.S.P.S.) pour les entreprises intervenantes soumises à coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé)

La prévention

MESURES DE PREVENTION INDIVIDUELLES

- Formation des salariés, information sur les risques et consignes de sécurité
- Mise à jour des vaccinations (tétanos)
- Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) : vêtements de travail, gilet réfléchissant, chaussures de sécurité, casque de chantier (veiller à la date de péremption)
- Autres Équipements de Protection Individuelle (E.P.I.) : gants de manutention, protections individuelles contre le bruit (casque antibruit, bouchons d'oreilles...), lunettes, harnais équipé de stop chute, masque à poussières, genouillères
- Formation du personnel à l'utilisation des EPI. Ils doivent être portés, adaptés, vérifiés et entretenus correctement
- Formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (P.R.A.P.)
- Formation et information du personnel sur le risque chimique
- Fiche individuelle d'exposition à l'amiante établie par l'employeur

HYGIENE GENERALE

- Les sanitaires sont en état de fonctionnement (problème de gel), aérés, éclairés, entretenus et séparés hommes / femmes
- Les vestiaires sont chauffés, éclairés, ventilés et équipés d'armoires individuelles
- Un local réfectoire équipé est mis à disposition en cas de prise de repas sur le chantier
- Des douches et des lavabos avec eau chaude sont mis à disposition
- Les mains sont lavées régulièrement avec un savon doux à pH neutre
- Les tenues de travail et Équipement de Protection Individuelle sont propres
- Le règlement intérieur rappelle l'interdiction d'être en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogues sur le lieu de travail



1. PREVENTION ET PROTECTION

- Les échelles sont maintenues en bon état et attachées5
- Les échafaudages et plateformes de travail sont conformes, vérifiés à chaque montage et équipés de protection contre les chutes de hauteur5
- Les circulations et zones d'accès sont dégagées et suffisamment éclairées5
- Les armatures métalliques sont crossées ou bouchonnées5
- Le matériel est maintenu en bon état et équipé de sécurités5
- Un différentiel 30 mA est installé en tête des installations électriques, les rallonges et coffrets électriques sont maintenus en bon état5
- La stabilité des éléments est systématiquement assurée5
- Les véhicules utilisés pour le transport du personnel sont correctement entretenus5
- Une démarche de diminution des manutentions manuelles est mise en place5
- Les salariés sans protection ne sont pas exposés à des niveaux sonores supérieurs à 85dB (A)*5
- Les engins de chantier sont équipés de sièges anti-vibratiles et les outils portatifs de poignées anti-vibratiles5
- Mesures de vibrations réalisées*5
- L'inventaire des produits chimiques et la mise à jour des FDS sont réalisés5
- Les zones confinées ont été repérées5
- Des extincteurs adéquats sont à disposition5
- Le personnel dispose de vêtements de travail, gilets réfléchissants, chaussures de sécurité, casques de chantier et d'EPI adaptés aux risques spécifiques (gants, casques antibruit, masques...)5
- Un accueil formalisé est réalisé auprès des nouveaux embauchés et des intérimaires5
- Les salariés sont formés, informés sur les risques et connaissent les consignes de sécurité5
- Les conducteurs d'engins sont formés5
- Le personnel affecté au montage/démontage des échafaudages et plateformes de travail a reçu une formation adéquate5
- Les formations et habilitations électriques adéquates sont mises en place5
- Les salariés sont formés à l'utilisation, l'entretien et à la vérification des EPI5
- Le personnel est formé à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique5
- Le personnel est formé et informé des risques liés aux produits dangereux5
- Les engins de chantier, les appareils de levage et leurs accessoires sont contrôlés périodiquement5
- Les installations électriques et extincteurs sont contrôlés périodiquement5
- Une trousse de premier secours adaptée et vérifiée périodiquement est mise à disposition du personnel, les numéros d'urgence sont affichés et un téléphone est disponible5
- Des Sauveteurs Secouristes du Travail formés et en nombre suffisant sont présents sur le chantier5
- Un repérage de l'amiante est effectué avant le début du chantier (démolition, réhabilitation)5
- En cas d'exposition à l'amiante, l'employeur établit des fiches individuelles d'exposition5
- Un PPS est réalisé pour les entreprises intervenantes soumises à coordination SPS (Sécurité et Protection de la Santé)5
- Une planification et organisation du chantier et du travail sont effectuées5
- Un plan de prévention est rédigé pour les travaux réalisés par une entreprise extérieure5
- Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est réalisé et mis à jour régulièrement*5

PREVENTION ET PROTECTION *votre score (max. 170)*

2. HYGIENE

- Les sanitaires, les vestiaires et le réfectoire sont mis à disposition, régulièrement entretenus et aérés5
- Les protections individuelles et tenues de travail sont maintenues propres5
- Le personnel se lave régulièrement les mains avec un savon doux à pH neutre5
- Il y a un lavabo et une douche avec eau chaude dans les vestiaires5

HYGIENE *votre score (max. 20)*

3. ENVIRONNEMENT ET CONFORT

- Les vestiaires sont suffisamment chauffés (18° minimum), éclairés et ventilés5
- Un local réfectoire équipé est mis en place en cas de prise de repas sur le chantier5
- Les vestiaires et sanitaires hommes/femmes sont séparés5

ENVIRONNEMENT ET CONFORT *votre score (max. 15)*

Votre score global (max. 205)

Moins de 105

De 105 à 150

De 155 à 205

à améliorer

assez bien

excellent

** Notre service est à votre disposition pour réaliser des mesures et vous aider à évaluer vos risques.*



www.ssti03.fr

Nous vous accueillons sur 3 secteurs géographiques

Centre de Moulins

(siège social)
23 rue des Châtelains
03000 Moulins
Tel. 04 70 46 84 20

Centre de Vichy

65 boulevard Denière
03200 Vichy
Tel. 04 70 31 35 35

Centre de St-Victor

125 route de Paris
03410 Saint-Victor
Tel. 04 70 02 25 90



Maîtriser les risques lors des opérations d'installation de chantier, de démolition et de construction

BÂTIMENT GROS ŒUVRE

